

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de Juin, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 05 juin 2024.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Eugène DELAMBRE, Angélique BARBIER, Muriel POLLART, Laurent DHE, Véronique HERMANT, Clément BACRO (arrivé à 20H18), Bruno VIENNE, Sylvie COUSIN, Laury FLIPPE.

Absent : Daisy LAINE.

Procuration : NEANT

Secrétaire : Laurent DHE

Début de séance : 20h08

Séance levée à 23h08

Madame BARBIER explique que suite aux évènements électoraux de ce dimanche 9 juin, il convient d'ajouter à la séance du jour l'établissement du planning et la présence des élus pour les élections législatives qui seront organisées les 30 juin et 7 juillet prochains. Le conseil en prend note.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 13 mai 2024

Madame BARBIER Angélique informe qu'elle s'était abstenue lors du vote pour l'achat et la reprise du tracteur. Madame HERMANT confirme.

Madame COUSIN informe que pour le 8 mai, elle avait expliqué qu'en raison de la présence de peu de personnes à l'église uniquement, il serait peut-être envisageable de supprimer cette célébration à l'église mais de conserver la commémoration au monument aux morts. Madame BARBIER précise que les anciens combattants tiennent à cette célébration à l'église et font eux-mêmes les démarches pour l'organisation.

Monsieur DELAMBRE pense que pour les travaux des chemins, il aurait fallu faire apparaître le devis de l'entreprise DELAMBRE sur le compte-rendu même si ce devis n'est pas retenu. Madame BARBIER lui répond que c'est déjà noté et en donne lecture. Monsieur VIENNE précise qu'il s'agit du devis de l'entreprise DELAMBRE concernant les nids de poule qui n'est pas repris dans le compte rendu. Madame BARBIER explique que les trois devis seront remis dans le présent compte-rendu.

DEVIS SNPC : total HT 14 215,00€, soit un total TTC de 17 058,00€. Devis validé le 13/05/2024.

DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNIT	MONTANT HT
Réparation de nids de pouls et déformation par projection de Matériaux hydrocarbonnés sur diverses rues de la commune				
Mise à disposition d'une balayeuse " 1/2 J "	U	1,00	715,00 €	715,00 €
Reprise de nids de poule et de grosses déformations par un enrobé projeté à l'aide de notre PEMA	J	3,00	4 500,00 €	13 500,00 €

DEVIS DELAMBRE : présenté le 13/05/2024 et non retenu par le conseil

Code	Désignation	U	Qté Devis	PU €	Total
B226	Le dérasement d'accotement avec le rejet des terres en cordon sur le côté	ml	1 000,00	1,10 €	1 100,00 €
F9300	La réparation de nid de poule comprenant: le piochage l'équarissage avec l'évacuation des déblais, la fourniture et mise en oeuvre d'enrobé	M²	50,00	65,00 €	3 250,00 €
1 Zone 1: (1000 x 3 m)					
F2014	La fourniture et mise en oeuvre de GNT sur 0.10m d'épaisseur	m3	300,00	65,00 €	19 500,00 €
F4251	La fourniture et mise en oeuvre d'une émulsion bicouche double gravillonnage en 10/14 et 6/10 calcaire	M²	3 000,00	5,00 €	15 000,00 €
Total Zone 1: (1000 x 3 m) HT					34 500,00 €
2 Zone 2 : (1000 x 3 m)					
F2125	La fourniture et mise en oeuvre de grave traitée sur 0.15m d'épaisseur	m3	450,00	65,00 €	29 250,00 €
F4251	La fourniture et mise en oeuvre d'une émulsion bicouche double gravillonnage en 10/14 et 6/10 calcaire	M²	3 000,00	5,00 €	15 000,00 €
Total Zone 2 : (1000 x 3 m) HT					44 250,00 €
TOTAL HT					83 100.00 €
TVA 20.00 %					16 620.00 €
TOTAL TTC					99 720.00 €

DEVIS COLAS : présenté le 13/05/2024

DEVIS : BUCQUOY - Réfection de chemins communaux				
DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
BUCQUOY - réfection de chemins communaux				
Dérasement en accotement de part et d'autre, mise en oeuvre des terres dérasées dans l'accotement	ML	2 000,000	2,39	P.M.
Plus Value au poste .1 pour transport des terres dérasées et mise en oeuvre à proximité du chantier dans un endroit défini par le client.	ML	2 000,000	0,78	P.M.
Renforcement structuel de la voirie au liant hydraulique compris enduit de protection. La portance obtenue après traitement est celle d'une voirie lourde (structure identique à une voirie d'accès aux éoliennes) Pas de circulation pendant 7 jours calendaires durant le temps de prise du liant	M2	3 000,000	10,39	31 170,00
Fourniture et mise en oeuvre d'un enduit bicouche (largeur 3m). Revêtement circulaire dès le lendemain de la mise en oeuvre.	M2	3 000,000	4,91	14 730,00
Plus Value au poste 4.4 pour réalisation d'un enrobé à froid EAYSCOLD R+ à la place de l'enduit bicouche	M2	3 000,000	6,59	P.M.
Total chapitre : Chemin N°2 : réfections structurales et surfaciques				45 900,00

Monsieur DELAMBRE pense que la méthode « blow partcher » ne tiendra pas.

Monsieur DELAMBRE souhaiterait rediscuter du tracteur. Madame BARBIER lui demande d'en rediscuter en points divers. Monsieur DELAMBRE pense qu'il aurait fallu remettre ce point à l'ordre du jour. Madame BARBIER n'est pas d'accord car il s'agit d'un point qui est clôturé : il a été voté lors de la réunion du 13 mai dernier.

2) Travaux au stade : avenants et devis à valider

Madame BARBIER annonce que plusieurs devis et avenants ont été déposés pour la poursuite des travaux au stade.

- Devis VEOLIA :

Madame BARBIER explique que le réseau est à refaire car actuellement il traverse une parcelle appartenant à un propriétaire privé. Elle ajoute que les réseaux publics ne doivent pas traverser les terrains privés. Monsieur DHE informe que c'est possible si un accord est conclu avec le propriétaire par le biais d'une convention. Madame BARBIER pense que cela est valable pour ENEDIS mais pas pour VEOLIA. Lors d'une réunion de SIESA, il a bien été précisé qu'il est interdit de faire les extensions de réseau dans un terrain privé. Madame LEFEBVRE confirme.

Monsieur DELAMBRE pense qu'il faudrait conserver les réseaux actuels pour éviter plus de dépenses. Madame BARBIER rappelle que ce sujet a déjà été discuté et il a été décidé de demander des devis pour faire les extensions des réseaux.

Le 1^{er} devis proposé par VEOLIA concerne le raccordement au réseau existant et s'élève à 1 843,54€ HT soit 2 212,25€ TTC.

Madame BARBIER explique que l'extension du réseau se fera à partir du compteur installé sur la parcelle de Monsieur et Madame SAVOYE jusqu'à la première entrée du stade. Ce second devis s'élève à 25 471,12€ HT soit 30 565,34€ TTC. Monsieur DHE demande quelle est la longueur de l'extension. Madame BARBIER répond qu'il sera à peu près de 150m. Après avoir consulté le devis, Monsieur DHE affirme que l'extension sera de 165m. Monsieur FLIPPE demande si ce devis prévoit le dimensionnement nécessaire des tuyaux pour la défense incendie. Après consultation du devis, Monsieur FLIPPE indique qu'il est prévu une extension en petite canalisation. Il ne sera donc pas possible de prévoir un poteau incendie. Madame LEFEBVRE rappelle qu'il est prévu de déplacer la citerne souple du cimetière vers le stade. Monsieur BACRO demande s'il faudra ajouter l'extension du réseau jusqu'au bâtiment. Réponse : oui.

Monsieur BACRO demande si la commune possède les accords avec les propriétaires. Madame BARBIER lui répond que ce n'est pas le cas. Seuls des accords oraux ont été réalisés à l'époque, il y a plus de 40 ans. Elle ajoute que le propriétaire actuel n'est pas d'accord pour ouvrir son terrain en cas de problème sur le réseau.

Madame BARBIER ajoute qu'il n'est pas possible de demander un devis à un autre prestataire car le réseau appartient à VEOLIA.

Monsieur DELAMBRE pense que l'architecte aurait dû prévoir les extensions. Monsieur BACRO ajoute qu'il aurait fallu les prévoir dans le marché. Madame BARBIER explique que dans tous les cas, les extensions de réseaux doivent être faites.

Madame BARBIER propose de voter pour les deux devis proposés par VEOLIA :

Contre : 1 (Eugène DELAMBRE)

Abstention : 2 (Laurent DHE et Bruno VIENNE)

Pour : 10 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothee LEFEBVRE, Angélique BARBIER, Muriel POLLART, Véronique HERMANT, Clément BACRO, Sylvie COUSIN, Laury FLIPPE)

- Devis ENEDIS :

Madame BARBIER explique que l'extension est moins importante car elle se fera à partir du terrain de Monsieur DECAUCHY. Le montant du devis s'élève à 10 017,00€ HT soit 12 020,40€ TTC. Une réfaction tarifaire de 6 678,00€ HT est appliquée. Le terrassement est compris.

Madame BARBIER informe qu'elle a fait une demande pour creuser une seule fois pour pouvoir mettre les deux extensions en même temps afin de limiter les frais. Elle informe qu'elle va convier VEOLIA et ENEDIS à la prochaine réunion de chantier prévue le lundi 17 juin à 10h00 pour en discuter.

Monsieur MUCHEMBLED dit qu'il faut ajouter aussi l'extension pour la fibre. Monsieur DHE explique qu'il faut prévoir 20 cm de tranchée par prestataire. Il pense qu'il faut prévoir un VRD qui s'en occupe car ORANGE ne propose pas d'effectuer le terrassement. Madame LEFEBVRE indique qu'il faut se rapprocher d'ORANGE.

Madame BARBIER propose de voter pour valider le devis proposé par ENEDIS, sachant qu'une diminution pourrait être appliquée pour le terrassement.

Contre : 1 (Eugène DELAMBRE)

Abstention : 2 (Laurent DHE et Bruno VIENNE)

Pour : 10 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Angélique BARBIER, Muriel POLLART, Véronique HERMANT, Clément BACRO, Sylvie COUSIN, Laury FLIPPE)

- Avenants :

Madame BARBIER informe que certains travaux, notamment sur la rénovation du bâtiment existant, n'ont pas pu être définis avant leur commencement. Afin de pouvoir effectuer ces travaux, deux avenants sont proposés pour les lots 2 et 3.

- *Lot 2 : charpente bois, entreprise ROUSSEL*

Cet avenant prévoit le remplacement des planches de rive en sapin et la sous-toiture en panneaux assemblés de bois exotique rainuré pour un montant de 2 708,17€ HT soit 3 249,80€ TTC.

Madame BARBIER propose de voter pour valider cet avenant :

Contre : 0

Abstention : 2 (Laurent DHE, Bruno VIENNE)

Pour 11 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Angélique BARBIER, Muriel POLLART, Véronique HERMANT, Clément BACRO, Sylvie COUSIN, Laury FLIPPE, Eugène DELAMBRE)

- *Lot 3 : couverture, entreprise ROUSSEL*

Cet avenant prévoit une plus-value pour les crochets de gouttière ainsi que la fourniture et la pose de gouttière moulurée en zinc pour la rénovation du bâtiment existant. Il prévoit aussi une plus-value pour les crochets de gouttière pour le club house.

Madame LEFEBVRE explique qu'il est normal de signer des avenants car les travaux se font petit à petit et des modifications sont à faire. Madame GERARD n'est pas d'accord avec la deuxième partie du devis. Elle pense que c'était à la société de prévoir dès le départ pour la construction du club house.

Ce devis s'élève à 2 865,82 € HT soit 3 438,98€ TTC.

Après discussion, un vote a lieu pour accepter la signature de cet avenant pour la rénovation du bâtiment existant :

Contre : 0

Abstention : 2 (Laurent DHE et Bruno VIENNE)

Pour : 11 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothee LEFEBVRE, Angélique BARBIER, Muriel POLLART, Véronique HERMANT, Clément BACRO, Sylvie COUSIN, Laury FLIPPE, Eugène DELAMBRE)

Un autre vote a lieu pour accepter la signature de cet avenant pour le club house :

Contre : 10 (Catherine GERARD, Eugène DELAMBRE, Angélique BARBIER, Muriel POLLART, Laurent DHE, Véronique HERMANT, Clément BACRO, Bruno VIENNE, Sylvie COUSIN, Laury FLIPPE)

Abstention : 0

Pour : 3 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED et Dorothee LEFEBVRE)

3) Devis de la société COLAS pour la réfection du chemin de Gommecourt et du chemin d'Hébuterne. Demande de subventions.

Madame BARBIER rappelle que lors de la réunion du 13 mai dernier, le conseil municipal a décidé de retenir la société COLAS pour la réfection de ces chemins. Le devis proposé s'élève à 140 000,00€ HT soit 168 000,00€ TTC. Il se décompose comme suit :

DEVIS : BUCQUOY - Réfection de chemins communaux Chemins 2 et 3 Ind2					
N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
.	BUCQUOY - réfection de chemins communaux				
1	Travaux Préparatoires				
1.1	Démarches administratives (DICT, rendez-vous concessionnaires, arrêté de circulation,...)	FT	1,000	150,00	150,00
1.2	Repérage et Piquetage des réseaux existants	FT	1,000	150,00	150,00
1.3	Implantation des travaux	FT	1,000	150,00	150,00
	<i>Total chapitre : Travaux Préparatoires</i>				<i>450,00</i>
2	Installation de chantier				
2.1	Transferts d'engins	FT	1,000	900,00	900,00
2.2	Balisage et mise en sécurité de notre zone travaux	FT	1,000	250,00	250,00
2.3	Mise en place et maintien d'une signalisation provisoire	FT	1,000	300,00	300,00
2.4	Base Vie Colas	FT	1,000	150,00	150,00
	<i>Total chapitre : Installation de chantier</i>				<i>1 600,00</i>
3	Chemin d'Hebuterne (chemin 1) : réfections structurelles et surfaciques				
3.1	Dérasement en accotement de part et d'autre, mise en oeuvre des terres dérasées dans l'accotement	ML	2 000,000	2,39	4 780,00
3.2	Plus Value au poste .1 pour transport des terres dérasées et mise en oeuvre à proximité du chantier dans un endroit défini par le client.	ML	2 000,000	0,78	P.M.
3.3	Renforcement structurel de la voirie au liant hydraulique compris enduit de protection. La portance obtenue après traitement est celle d'une voirie lourde (structure identique à une voirie d'accès aux éoliennes) Pas de circulation pendant 7 jours calendaires durant le temps de prise du liant	M2	3 000,000	10,39	31 170,00
3.4	Fourniture et mise en oeuvre d'un enduit bicouche (largeur 3m). Revêtement circulaire dès le lendemain de la mise en oeuvre.	M2	3 000,000	4,91	14 730,00
3.5	Plus Value au poste 4.4 pour réalisation d'un enrobé à froid EASYCOLD R+ à la place de l'enduit bicouche Pas de circulation pendant 7 jours calendaires durant la période de durcissement de l'easycold L'enrobé EASYCOLD R+ conçu par COLAS a reçu le 1er prix 2024 de la Fédération Nationale des Travaux Publics dans la catégorie économie circulaire et développement durable.	M2	3 000,000	6,59	19 770,00
	<i>Total chapitre : Chemin d'Hebuterne (chemin 1) : réfections structurelles et surfaciques</i>				<i>70 450,00</i>

4	Chemin de Gommecourt (chemin 3) : réfections structurales et surfaciques				
4.1	Dérasement en accotement de part et d'autre, mise en oeuvre des terres dérasées dans l'accotement	ML	2 000,000	2,39	4 780,00

4.2	Plus Value au poste 5.1 pour transport des terres dérasées et mise en oeuvre à proximité du chantier dans un endroit défini par le client.	ML	2 000,000	0,78	P.M.
4.3	Renforcement structuel de la voirie au liant hydraulique compris enduit de protection. La portance obtenue après traitement est celle d'une voirie lourde (structure identique à une voirie d'accès aux éoliennes) <u>Pas de circulation pendant 7 jours calendaires durant le temps de prise du liant</u>	M2	3 000,000	10,39	31 170,00
4.4	Fourniture et mise en oeuvre d'un enduit bicouche (largeur 3m). Revêtement circulaire dès le lendemain de la mise en oeuvre.	M2	3 000,000	4,91	14 730,00
4.5	Plus Value au poste 5.4 pour réalisation d'un enrobé à froid EASYCOLD R+ à la place de l'enduit bicouche <u>Pas de circulation pendant 7 jours calendaires durant la période de durcissement de l'easycold</u> L'enrobé EASYCOLD R+ conçu par COLAS a reçu le 1er prix 2024 de la Fédération Nationale des Travaux Publics dans la catégorie économie circulaire et développement durable. <i>Total chapitre : Chemin de Gommecourt (chemin 3) : réfections structurales et surfaciques</i>	M2	3 000,000	6,59	19 770,00
5	Rabais commercial pour l'application d'un enrobé à froid EASYCOLD R+	FT	1,000	-2 950,00	-2 950,00
Sous-total HT (EUR)					140 000,00

Monsieur DELAMBRE rappelle qu'il a travaillé pour la réfection des chemins mais qu'il n'a pas été tenu informé de l'arrivée des devis.

Madame BARBIER explique que la société COLAS conseille de faire les travaux des deux chemins le même jour pour éviter deux déplacements et réduire les dépenses.

Madame BARBIER précise que 2 000 ml correspondent à 1 km aller/retour sur 3 mètres de large.

Monsieur DHE explique que si ces routes ont été faites avant 1997, il est possible qu'elles contiennent de l'amiante. Des analyses seront à faire. Le devis n'intègre pas de clause sur le sujet. Monsieur DHE demande ce qui est prévu pour l'évacuation des déchets car il n'y a pas d'information sur le devis.

Un arrêté sera pris pour interdire l'accès de ces chemins pendant les sept jours qui suivront les travaux.

Monsieur DELAMBRE demande si cette dépense sera prévue en investissement. Réponse : oui, des subventions seront demandées auprès du département via l'aide à la voirie communale : 15 000€ et un fonds de concours auprès de la CCSA : 10 000€.

Madame BARBIER explique qu'en retirant l'enrobé easycold du devis, il ne sera pas nécessaire de bloquer la route pendant sept jours mais uniquement le jour des travaux.

Monsieur DELAMBRE et Monsieur DHE proposent de faire la réfection d'un chemin avec l'enrobé easycold et le second sans cet enrobé afin de pouvoir comparer.

Monsieur VIENNE demande quelle est l'épaisseur qui sera appliquée ? Madame BARBIER lui répond qu'elle sera différente au centre par rapport aux bords des routes car celles-ci sont bombées.

Madame BARBIER propose de voter pour que les deux chemins soient refaits avec l'enrobé easycold :

Contre : 3 (Catherine GERARD, Dorothee LEFEBVRE, Muriel POLLART)

Abstention : 2 (Laurent DHE, Bruno VIENNE)

Pour : 8 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Angélique BARBIER, Véronique HERMANT, Clément BACRO, Sylvie COUSIN, Laury FLIPPE, Eugène DELAMBRE)

Madame GERARD explique qu'elle est contre le prix mais qu'elle est pour faire la réfection des chemins.

4) Révision de la taxe d'aménagement pour 2025

Madame BARBIER informe que le taux de la taxe d'aménagement voté avait été fixé à 1% pour le Hameau d'Essarts et à 2% pour le bourg.

Madame BARBIER explique qu'il convient de délibérer à nouveau avant le 1^{er} juillet 2024 pour une application du taux au 1^{er} janvier 2025. Madame BARBIER explique « *qu'à compter de 2025, ces montants seront actualisés automatiquement chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction* ».

Madame BARBIER propose de conserver ces taux. Tous les conseillers sont pour.

5) Devis pour la réalisation du terrain de pétanque

Madame BARBIER explique qu'elle ne présentera pas de devis ce jour. Cependant, elle précise qu'elle a demandé de nouveaux devis pour un grand terrain de 15m sur 16m. Ces devis ont été demandés aux sociétés suivantes : ID VERDE, BALESTRA, DV PAYSAGE. Ils seront présentés lors de la prochaine réunion de conseil le 08 juillet prochain.

Madame BARBIER rappelle que l'emplacement choisi pour ce terrain de pétanque se situe près de la salle de sports.

6) Personnel communal : création de postes

- agent technique

Madame BARBIER informe qu'un agent est en CDD depuis le 01 octobre 2019 pour effectuer les tâches de travail suivantes : garderie, cantine, entretien de bâtiments communaux et lien social pour les habitants du béguinage. Madame BARBIER ajoute que le nombre d'enfants est en constante augmentation, en cantine : 90 enfants en moyenne et en garderie : 45 enfants en moyenne. Le lien social auprès des habitants du béguinage a été ajouté suite au départ en retraite de Madame DARRAS au 1^{er} octobre 2021. Cet agent accompagne également les enfants de l'école maternelle vers l'école primaire dans le bus.

Madame BARBIER explique que ce poste est indispensable au bon fonctionnement des services et propose donc de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à 27h/semaine annualisée à partir du 02 septembre 2024. Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : tous

- agent administratif

Madame BARBIER rappelle qu'actuellement deux postes d'adjoint administratif de 35h/semaine existent. Seulement, l'une des secrétaires travaille 35h/semaine en mairie mais la seconde travaille 29h/semaine en mairie et 6h/semaine en médiathèque suite à une convention signée avec la CCSA. Madame BARBIER explique que ces 6h/semaine font l'objet d'un remboursement par la CCSA.

Madame BARBIER explique qu'il y a un retard dans le travail administratif car beaucoup de personnes viennent et téléphonent à l'accueil de la mairie tous les matins du lundi au samedi. La secrétaire ne travaille que deux après-midis en mairie. Elle prend donc du retard dans l'état civil et dans la mise à jour du cimetière. Madame BARBIER souhaiterait créer un poste pour 6h/semaine à la médiathèque afin que la secrétaire puisse travailler 35h/semaine en mairie.

Madame LEFEBVRE propose de recruter une personne en CDD de droit public pendant 1 an à partir de septembre 2024. Madame BARBIER ajoute que le travail à la médiathèque s'effectue les lundis et mercredis de 13h à 16h. Après discussion, Madame BARBIER propose de voter pour le recrutement d'une personne en CDD de droit public à partir du 02 septembre 2024 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : tous

7) Festivités de juin et juillet

Madame GERARD prend la parole et fait un retour sur le voyage à Bruges organisé par la commission des fêtes. Le bilan est très positif, les participants ont fortement apprécié cette sortie. Les entrées à la biscuiterie ont coûté 320€, le transport en bus a coûté 915€, soit un total de 1 235€. Les recettes s'élèvent à 1 470€, soit un solde créditeur de 235€.

Madame GERARD explique que le parcours du cœur a été organisé ce dimanche 9 juin : 85 personnes ont participé pour une recette de 240,20€. Les retours sont très positifs, le fléchage a été très apprécié.

Madame GERARD rappelle l'organisation de la fête communale les 6 et 7 juillet prochains. Le samedi 06 juillet : organisation de la brocante de 10h à 17h, une maquilleuse pour enfants sera présente, des percussionnistes seront également présents pour défiler dans les rues. Le dimanche 07 juillet : organisation d'un apéritif convivial avec la participation du spirit's country club, la présence d'une structure gonflable pour les enfants et l'installation d'une pizzeria ambulante.

Concernant la fête nationale organisée le samedi 13 juillet : un mapping sera projeté sur le bâtiment de la mairie en remplacement du feu d'artifice, un repas sera proposé sur la place communale sans oublier la retraite aux flambeaux et le défilé au Général Marcot. La route sera barrée du carrefour jusqu'au chemin du Quesnoy afin de sécuriser la retraite aux flambeaux.

Madame GERARD annonce qu'une réunion est organisée le lundi 24 juin prochain avec les commerçants de la commune pour commencer à préparer le marché de Noël de cette année.

8) Achat des doudounes pour les membres de la commission des fêtes

Madame BARBIER informe qu'un devis a été demandé à Textile pro pour l'achat de doudounes sans manche pour les membres de la commission des fêtes. Le logo de la commune sera brodé dans le dos, chaque doudoune coûte 42,50€ HT. 18 exemplaires seront commandés soit 765€ HT, frais de port inclus. Monsieur FLIPPE propose de demander un devis à Just 4U perso situé à Beaurains. Madame GERARD prendra contact avec eux pour obtenir un devis. Après discussion, l'ensemble des conseillers sont favorables à l'achat de doudounes pour les membres de la commission des fêtes.

9) Elections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024 : établir le planning/présence des élus

Election du 30 juin

De 8h00 à 10h30	- Clément BACRO - Dorothée LEFEBVRE - Laurent DHE
De 10h30 à 13h00	- Eugène DELAMBRE - Bruno VIENNE - Daisy LAINE
De 13h00 à 15h30	- Laurent MUCHEMBLED - Sylvie COUSIN - Angélique BARBIER
De 15h30 à 18h00	- Muriel POLLART - Catherine GERARD - Laury FLIPPE
Dépouillement	- Eugène DELAMBRE - Laurent MUCHEMBLED - Sylvie COUSIN - Angélique BARBIER - Muriel POLLART - Catherine GERARD

Election du 07 juillet

De 8h00 à 10h30	- Dorothée LEFEBVRE - Angélique BARBIER - Laury FLIPPE
De 10h30 à 13h00	- Bruno VIENNE - Sylvie COUSIN - Eugène DELAMBRE
De 13h00 à 15h30	- Laurent MUCHEMBLED - Daisy LAINE - Muriel POLLART
De 15h30 à 18h00	- Catherine GERARD - Clément BACRO - Laurent DHE
Dépouillement	- Angélique BARBIER - Sylvie COUSIN - Eugène DELAMBRE - Laurent MUCHEMBLED - Catherine GERARD - Clément BACRO - Laurent DHE - Muriel POLLART

10) Divers

- Achat du cabinet médical

Madame BARBIER informe qu'elle s'est rendue au cabinet de Maître WUIOT le 5 juin dernier avec les docteurs DEPLANQUE et LEGRAND afin de signer l'acte notarié d'achat du cabinet médical. L'achat est de 301 000€. La privation de jouissance s'élève à 4 200€ : il s'agit d'un calcul arbitraire. Maître WUIOT a expliqué qu'il s'agissait d'une obligation fiscale. Madame BARBIER annonce que la taxe foncière sera à la charge de la commune à partir du 5 juin 2024 ainsi que l'assurance du bâtiment. Elle ajoute que les charges liées à l'activité du cabinet médical seront payées par les médecins. L'entrée en jouissance du bâtiment par la commune se fera libre de tout occupation au plus tard le 01 décembre 2024.

Madame BARBIER précise que les médecins n'ont pas pris contact avec FILIERIS et ne sont pas maîtres de stage. Ce qui pose des difficultés pour l'arrivée de nouveaux médecins à Bucquoy.

- Commune d'Achiet-le-Petit

Madame BARBIER informe qu'elle a reçu ce mercredi 05 juin un courrier en recommandé de la mairie d'Achiet-le-Petit pour dénoncer la convention signée pour le forfait communal et en donne lecture. Il est précisé que la commune de Bucquoy pourrait tout de même demander une participation financière à la commune d'Achiet-le-Petit pour les élèves achiétois scolarisés dans nos écoles publiques. Monsieur DELAMBRE demande si une réponse est parvenue concernant le bus. Madame BARBIER informe qu'à ce jour, elle n'a pas reçu de courrier de la Région mais d'après ses renseignements, le bus continuerait de circuler pour les enfants du hameau d'essarts. Le circuit scolaire ne se fera plus entre Bucquoy et Achiet-le-Petit.

- Tracteur

Monsieur DELAMBRE rappelle qu'il a envoyé des courriers aux conseillers municipaux concernant les réparations du vieux tracteur. Selon lui, seul l'alternateur était à changer, la limaille présente dans le circuit ne poserait aucun problème. Il informe qu'il a pu faire tester l'alternateur avec l'autorisation de Madame BARBIER et que celui-ci est défectueux et donc à changer. Monsieur DELAMBRE pense que la reprise de l'ancien tracteur pour la somme de 2 000€ HT est dérisoire. Il demande si Monsieur MUCHEMBLED s'est occupé de la transaction. Réponse : oui.

Monsieur DELAMBRE a demandé à Madame BARBIER pour consulter les documents signés en avril dernier. Madame BARBIER lui a répondu que ces documents avaient été détruits car la date de signature ne convenait pas. De nouveaux documents ont été signés après la réunion du 13 mai 2024. Monsieur DELAMBRE ne la croit pas. Madame BARBIER informe qu'elle s'est renseignée auprès de plusieurs professionnels concernant la limaille présente dans le circuit. Tous lui ont répondu que ce problème était trop important pour conserver ce tracteur et travailler avec dans de bonnes conditions.

Madame POLLART ne comprend pas l'intervention de Monsieur DELAMBRE. Madame GERARD ne comprend pas non plus pourquoi Monsieur DELAMBRE revient sur ce sujet alors qu'à la réunion de 13 mai 2024, tout a été annoncé et voté. Madame POLLART pense que Monsieur DELAMBRE aurait pu prévenir lors de la réunion du 15 avril 2024 plutôt que de faire un courrier à la Préfecture. Madame GERARD pense que les réunions du conseil municipal ne sont pas constructives car on reparle encore et encore des mêmes sujets et on n'avance pas. Elle rappelle à Monsieur DELAMBRE que lors des précédents mandats, il n'intervenait jamais en réunion. Madame BARBIER s'interroge également à ce sujet.

- Intervention d'un habitant

Monsieur THUEUX qui a assisté à la réunion de ce jour souhaiterait intervenir et faire une réclamation sécuritaire. Il demande si le talus du chemin du Quesnoy pourrait être taillé afin de faciliter la circulation des enfants à pied jusqu'à la salle de sports. Madame BARBIER explique qu'il conviendrait de retirer de la terre des talus pour créer un passage piétonnier. Monsieur THUEUX n'est pas d'accord et pense qu'il suffit simplement de couper les orties et les herbes.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 08 juillet.
--